

***Informé, proposer des alternatives, animer et agir
pour l'aménagement et la survie du Pays Yennois***

Yenne Autrement vous propose son nouveau journal, beaucoup moins consensuel que le bulletin de la communauté de communes.

Nous souhaiterions rédiger des textes plus légers et surtout moins techniques, mais la communauté de commune de Yenne :

- Entraîne le canton dans des projets Pharaoniques (Maison de Pays),
- Se laisse enfermer dans un schéma limité de développement (SCoT),
- Se laisse imposer des projets, soit disant, écologiques (barrage seuil),
- Nous fait croire au développement économique du canton, comme au développement de la zone d'activité des Fontanettes ou devrions nous parler de Fantomettes !

Sous couvert de subventions, lorsque les travaux démarrent à temps, nos élus nous laissent imaginer que tous ces projets ou études sont de bonnes affaires. Oublient ils que les subventions redistribuées par l'Europe, la Région ou le Département **sont une part de nos impôts?** Les temps sont de plus en plus durs pour les collectivités, comme pour leurs habitants. Il serait judicieux de proposer à ces derniers, une liste de projets chiffrés afin qu'ils expriment leurs préférences.

En attendant ce temps rêvé, Habitants du canton, soumettez nous vos attentes et vos réflexions intercommunales,

Louis BELLY
Président de Yenne Autrement

REUNION PUBLIQUE de René PADERNOZ le 28 MAI à 20H30
Salle Polyvalente de Yenne, avec le soutien de l'association.

Du 03 mai au 03 juin 2010 se tient une enquête d'utilité publique dans les mairies du canton traversées par le Rhône, à propos de la pose d'une centrale Hydroélectrique au barrage seuil.

Contre mon avis, et celui de certains organismes, plusieurs communes dont Yenne ont validé dans l'urgence le projet.

Je tiendrai donc cette réunion publique pour
Vous informer des contraintes liées à ce projet, afin que vous puissiez vous prononcer
lors de cette enquête d'utilité publique
répondre à toutes vos questions concernant le Canton, Yenne et les différents sujets
abordés dans cette parution.

Que ce soit aux cantonales ou aux municipales, je me suis toujours exprimé en faveur de débats et de réunions publiques d'informations. Contrairement au conseil général finissant, je mets en pratique ces débats, et vous convie donc à venir nombreux assister et participer à cette réunion publique.

Salutations

RENE PADERNOZ

Une Petite Centrale Hydraulique (PCH) sur le vieux Rhône - ENQUÊTE D'UTILITE PUBLIQUE

Les Yennois auront l'occasion de se prononcer dans le cadre d'une Enquête d'Utilité Publique sur le bien-fondé de la mise en place d'un Petite Centrale Hydro-électrique (PCH) au niveau du barrage seuil sur le Rhône, dans les gorges de La Balme.

La Compagnie Nationale du Rhône souhaite équiper le seuil d'une petite centrale afin de palier la perte de production qu'elle subit du côté de Belley, du fait de l'augmentation imposée des débits réservés du vieux Rhône.

Ce projet purement financier, ne tient pas compte des critères environnementaux du vieux Rhône.

Si nombre d'organismes officiels et de communes limitrophes du Rhône approuvent ce projet avec un avis favorable, tous ne sont pas d'accord sans examen complémentaire de la situation réelle du Vieux Rhône, rejoignant ainsi la position initiale de René Padernoz.

L'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) donne par exemple un avis défavorable.

Quelles sont les questions à se poser ?

- Le Rhône canalisé a pour objectif la production d'électricité, la navigation et le développement du tourisme nautique et aquatique (compensations négociées par les communes touchées par le canal). La CNR réalise encore actuellement des écluses dans le cadre de son contrat.

La commune de Yenne a donné son accord pour l'implantation de cette centrale, en espérant des aides en retour pour des projets d'aménagement.

Mais qu'espérer de la part de la CNR, dans la mesure où les quelques compensations mal négociées lors du détournement du Rhône n'ont été que partiellement honorées ?

- **Le Vieux Rhône ne doit-il pas rester au contraire le plus naturel possible**, avec son reste de débit d'eau de qualité, propice au redéveloppement de la faune et de la flore ?

Tout obstacle dans son lit, tout rejet inopportun y compris dans les nappes et les ruisseaux qui l'alimentent, tout aménagement contre-nature seraient alors à proscrire.

Rappelons que **le seuil interdit actuellement** la pratique du canoë kayak, de la pêche à pied, et le va et vient naturel des poissons de part son obstacle. Il participe aussi au relèvement du niveau des eaux du Rhône, notamment lors des crues, avec une plus grande surface de la commune de Yenne probablement inondable.

La CNR, voulant protéger ses intérêts financiers, n'a laissé que très peu de temps aux communes pour se prononcer en faveur ou contre ce projet. Pourquoi ne pas profiter de cette demande pour remettre complètement ou partiellement en question l'utilité de ce barrage seuil ? Sans étude plus approfondie, aucune solution ne peut être avancée ou retenue, voire rejetée, mais le débat de fond reste ouvert et **vous êtes concernés par le devenir de votre Fleuve sur les bords de Yenne.**

Yenne Autrement et René Padernoz invitent, tous ceux que la protection de l'environnement naturel, qui est le nôtre intéresse, à **un débat public pour ensuite donner démocratiquement votre avis** lors de l'enquête publique proposée.

La Maison de Pays du canton de Yenne ou la Boîte de Pandore à 1 000 000€

Alors que tous les Maires du Canton de Yenne ont exprimé à l'occasion de Vœux et dans leurs journaux d'Information communaux, leur grande inquiétude à propos de la Réforme des Collectivités locales et des possibles conséquences concernant les Ressources budgétaires pour les communes, **nos élus de la Communauté de communes de Yenne ont décidé la Construction d'une Maison de Pays**

D'après la CCY, cette Maison de Pays aurait un intérêt primordial dans le développement économique du canton par son contenu et son animation, avec une thématique majeure, à savoir la Ruralité de notre canton. Elle aurait également une vocation culturelle, économique, touristique **selon Messieurs Michaud, Dumollard, Gandin et Jacquin**, qui semblent réellement convaincus (ou le laissent paraître) de l'utilité de cette maison de pays.

Mais depuis quand :

décide-t-on de la construction d'un bâtiment sans en avoir défini au préalable son utilité, ses objectifs, ses usages ?

Il reste à travailler de façon collective le contenu de l'œuf

(extrait des Nouvelles de la CCY du mois de mars 2010)

Il est donc clair que ce projet est une coquille vide !

après des années de gestation et de réflexion, un tel édifice public, **peut-il être tout à la fois, à vocation culturelle, économique et touristique?** Il est aussi réaffirmé haut et fort que cette Maison de Pays serait finalement d'abord un équipement au service des habitants. **Mais de quels services parlons-nous?** Des mots de natures différentes sont combinés et compilés pour justifier une telle décision. **Que restera-t'il de tout cela dans 15 ans ?**

Lors d'une réunion que nous avons eu avec le président de la CCY et certains adjoints, suite à notre première lettre d'interpellation sur le sujet, ces derniers affirment que ce bâtiment sera également une vitrine du canton, pour les pèlerins de Compostelle, les utilisateurs du Clos des Capucins, les cyclotouristes empruntant la véloroute (LAQUELLE ?). Pour l'instant, la seule ouverture réussie est celle de l'attribution des marchés pour la réalisation du bâtiment, **puisque en dehors du terrassement, tous les entrepreneurs retenus sont hors canton, voire hors département.**

un tel projet peut-il être présenté sans budget prévisionnel de fonctionnement, à minimum 5 ans, sans en définir précisément les ressources? Est-il déjà acquis que les habitants du Canton devront assumer financièrement à hauteur de 425€ par foyer fiscal les conséquences d'une telle décision ? Et ce, hors coût de fonctionnement !

Messieurs les élus de la CCY, alors que vous n'avez de cesse de revendiquer la ruralité de notre territoire, auriez vous perdu ce bon sens qui nous caractérise? Alors que les budgets seront de plus en plus limités à l'avenir, **n'est il pas opportun de suspendre le démarrage du projet et de procéder à une concertation publique?**

La salle polyvalente ne peut elle pas servir pour des expositions temporaires? Ne serait-il pas plus opportun de procéder à l'aménagement de cette salle en annexant un bâtiment pour y loger l'Office de Tourisme mais aussi vendre les produits locaux ?

Vous évoquez un bâtiment au service des habitants, **mais alors n'est il pas plus judicieux de créer un édifice totalement dédié aux services à la personne** avec toutes ses composantes : du plus jeune au plus vieux ! (en aménageant par exemple l'ancienne maison de retraite)

Il est encore temps ! N'ouvrez pas la boîte de Pandore !

Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il veut aller et c'est à priori votre cas !

Soyez à l'écoute de vos concitoyens qui eux ont encore du Bon sens!

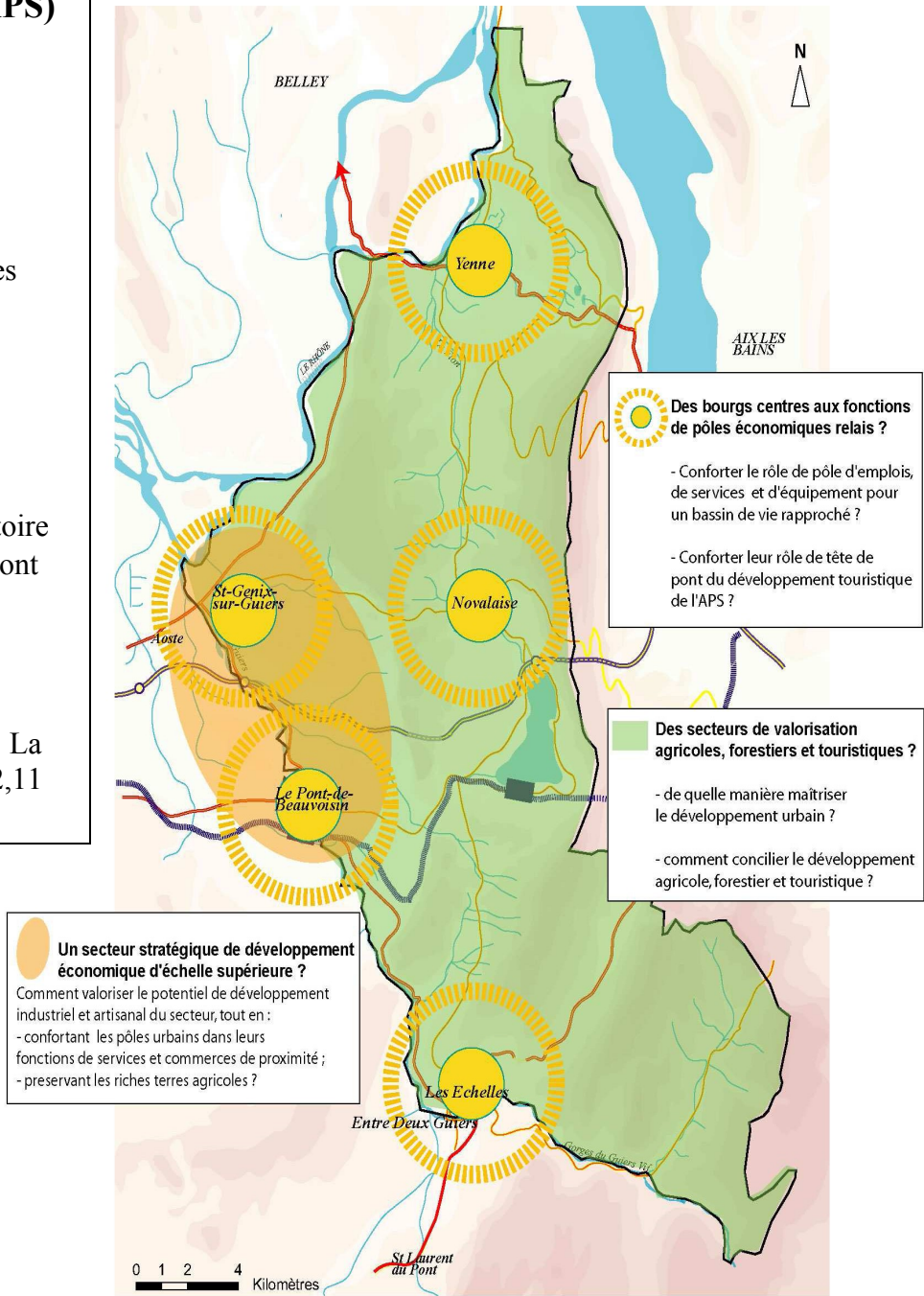
**Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Avant Pays Savoyard
 Incidence sur les permis de construire et le PLU**

- L'avant Pays Savoyard (APS)**
 En quelques chiffres
- ✓ 27126 habitants (insee 2006)
 - ✓ 3936 Emplois
 - ✓ 42 924ha
 - ✓ 6 intercommunalités
 - ✓ 49 communes dont 3 Iséroises
 - ✓ 6,7% de la population de la Savoie
 - ✓ +1,9% d'augmentation démographique depuis 1999.

 - ✓ 50% des actifs de l'APS travaillent en dehors du territoire
 - ✓ 66% des Emplois de l'APS sont sur Val de Guiers/ Pont de Beauvoisin

 - ✓ 9,8 Logements créés pour 1 emploi sur l'APS en 2009 ; La moyenne Savoyarde est de 2,11 logements pour 1 emploi

Les enjeux de développement économique des secteurs de l'APS



Document du 12 mars 2010 en ligne sur le site de l'APS
 Commentaires et questionnements sur le SCOT de l'AVANT PAYS SAVOYARD

Voir sur le site Yenne autrement, les réactions communes par communes lors de la présentation du ScOT aux élus.

Les élus de l'Avant Pays Savoyard (APS) veulent se doter d'un SCoT pour organiser et structurer le territoire sur les 20 prochaines années.

Les objectifs principaux sont:

- **Contrôler les flux démographiques sur l'APS**
- **Sauvegarder les services publics sur l'APS**
- **Valoriser économiquement et touristiquement l'APS**

« **Le périmètre du SCoT de l'APS** a parfois été qualifié de « **territoire par défaut** », soit « ce qu'il reste » quand tous les territoires de projets ont été délimités à l'échelle du département de la Savoie et des départements limitrophes ». **Le périmètre de l'APS associe des bassins de vie qui ont peu à voir tant dans leur physionomie que dans leur économie** ». Ainsi est qualifié dans l'étude du SCoT, l'avant pays savoyard, limité géographiquement et administrativement par la Chartreuse au sud, le Rhône au Nord, la chaîne de l'Épine à l'Est et le Guiers à l'Ouest.

Lors de sa présentation aux élus de la CCY le 01/02/2010 la justification du SCoT était :

(voir compte rendu sur le site de Yenne Autrement, ou étude complète sur le site de l'APS),

- **Démographique** : Limiter et « contrôler » l'installation de nouveaux habitants, en adéquation avec les équipements et les services proposés par les communes. **Limitation importante des permis de construire dans les petites communes, afin de préserver les terrains agricoles.**
- **Sauvegarde des services et renforcement économique**: volonté de faire « émerger un territoire aux **fonctions supérieures** limitant la dépendance de l'APS vis-à-vis des pôles comme Chambéry, Grenoble, Bourgoin, ou Annecy. **Ce territoire étant Pont de Beauvoisin/Val de Guiers**, avec concentration des services publics (DDE, Lycée, Hôpital, piscine, Zone d'Activité Economique, Zone Commerciale) afin de les garder ou de les créer sur l'avant Pays Savoyard.

Alors que le Scot de l'APS, était prêt à accueillir, 3 communes iséroises de chartreuse, augmentant encore le poids de l'axe chartreuse Val de Guiers, **il n'est nullement pris en compte l'importance des échanges avec nos voisins de l'Ain. La communauté de communes de Yenne, n'aurait elle pas plus d'intérêts économiques, scolaires, et touristiques en s'ouvrant sur la communauté de communes de Belley? Pour nous, la réponse est OUI. Nous fêtons le 150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. Faut-il attendre encore 150 ans pour partager des projets avec les habitants de l'autre coté du Rhône?**

Le renforcement d'un axe Belley/Yenne/Chambéry serait sans doute plus porteur que l'axe les Echelles/ Pont de Beauvoisin / Saint Genix sur Guiers/ Yenne, comme soutenu dans le SCoT. **Combien d'habitants de la CCY vont à l'hôpital ou faire des courses à Pont de Beauvoisin ?**

Le devenir de Yenne affiché est uniquement celui d'un bourg centre, avec comme développement économique affirmé, **l'agriculture, la ruralité**, le tourisme (agrotourisme), l'artisanat et le BTP.

L'agriculture est elle encore créatrice d'emplois ?

L'hypothétique ZAC des Fontanettes est confirmée comme le support de cette démarche du développement artisanal voire du maintien de ces activités pour le canton de Yenne.

Au rythme de développement de cette zone (voir article suivant), le canton est probablement voué à devenir un territoire dortoir !

Cette absence de vision économique et touristique pour le canton, est grave de conséquence pour le devenir de « notre oasis de verdure », dans lequel beaucoup plus voudraient vivre et pas seulement habiter !

<p style="text-align: center;">La Zone d'activité des FONTANETTES Ou L'ArlésYenne cantonale</p>
--

Nous retraçons ci-dessous l'histoire de la ZAC des Fontanettes à **travers les différents bulletins de la communauté de communes** depuis 2002.

Mais l'histoire commence bien avant !

Chacun pourra constater très facilement le décalage entre les discours d'intention et la réalité.

Décembre 2002 : Guy Dumollard « Nous devons organiser l'avenir de la ZAC.
Ce dossier est désormais prioritaire. »

Juillet 2003 : Les grands dossiers « Extension de la ZAC Les Fontanettes »

Décembre 2003 : Historique ZAC Les Fontanettes « Pour permettre l'implantation d'activités commerciales le règlement est modifié »

Juillet 2004 : Compétence de la CCY : Sont qualifiés d'intérêt communautaire la zone d'activités économiques Les Fontanettes à Yenne et son projet d'extension à venir.

Décembre 2004 : Relevés de décisions : Après la SAS c'est le bureau d'études GSM qui est retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la ZAC Les Fontanettes.

Janvier 2006 : Guy Dumollard : « La ZAC Les Fontanettes. **Nous mettons tout en œuvre** pour finaliser sa réalisation afin de satisfaire les diverses demandes d'artisans ou de prestataires de services

Janvier 2008 : Assemblée générale « **l'extension très attendue de la ZAC Les Fontanettes ne suffira pas à satisfaire toutes les demandes**

Travaux de remblaiement confiés à l'entreprise Fontaine pour un montant de 428 608,13 € plus avenant.

Nouveau plan de financement de la zone d'activités 956 400 €

Juillet 2008 : Patrice Jacquin « La ZAC Les Fontanettes offrira la possibilité d'installer ou de redimensionner certaines entreprises. Le **déclin économique n'est nullement inéluctable. Il dépend de la volonté exprimée localement de jeter les bases d'un développement économique cohérent s'appuyant sur les réalités locales.**

Relevé de décisions « Décide dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Les Fontanettes **de racheter à Mr Courtial gérant de Fontaine TP** la parcelle qu'il a lui-même achetée à la SCI En Chirol et autorise le président à réactualiser le prix de vente des **terrains viabilisés à 10 € le m²** au lieu de 8,38 €. » **(le terrain acheté 17 € par la CCY sera donc mis en vente à 10€)**

Janvier 2009 : Zone d'activités économiques Les Fontanettes . « Viabilisation et commercialisation des lots pour le printemps 2009. Travaux de viabilisation confiés à l'entreprise Favier TP 473 962,36 €. »

Aout 2009 : ZAC Les Fontanettes la communauté de communes réceptionne le chantier. « **Plus de la moitié des 20 000m² disponibles a déjà trouvé preneurs** »

FAUX. A ce jour, 30 Avril 2010, aucun terrain n'a été acheté dans la Zone

Mars 2010 : Economie « Une démarche de réflexion pour le développement économique de la communauté de communes de Yenne. 4 groupes de travail, multiples rencontres et débats pour que dès 2011 de premières actions concrètes puissent être engagées tout ça dans un plan de développement à 15 ans » **(PAGE 8 du bulletin à lire absolument on ne parle plus de la zac les fontanettes)**

Les Fontanettes une très longue histoire avec des milliers de m² de terrain qui s'achètent, s'échangent, se revendent à perte, un règlement qui n'est pas respecté etc...

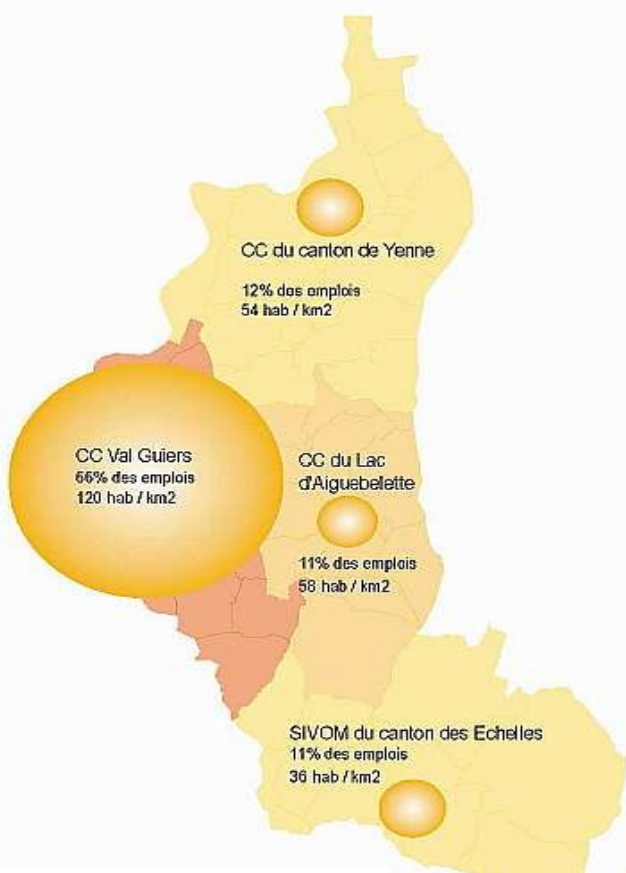
pour aboutir à des demandes d'installations qui restent sans réponse un déficit d'investissement annoncé à 296 534,64€, et un coût calculé, à partir des chiffres donnés dans les bulletins de la CCY depuis la création du projet, de 1 271 000 €, soit 508€ par foyer fiscal.

L'objectif de cette zone n'était-il pas la création de richesse et d'emplois ?

Ces emplois qui manquent cruellement au canton !

A quelques centaines de mètres de cette zone Les Fontanettes, dans l'ancien bâtiment Stratimétal bon nombre d'entreprises s'installent grâce à l'aménagement du bâtiment par un investisseur privé.

Emploi et densité de population par secteurs territoriaux - 2007



**Zone d'activité les Fontanettes.
La zone était pleine en 2008.
Où sont les bâtiments annoncés ?**



Nos souhaits :

Nous voulons agir avec vous, être des acteurs citoyens responsables sur tous les sujets majeurs, du canton.

Mais pour peser sur les décisions communautaires, nous avons besoin d'une adhésion

Vous pouvez retrouver toutes nos actions, les informations complètes à l'attention des habitants du canton, sur notre site internet : <http://yenneautrement.e-monsite.com>, ou un résumé sur notre panneau d'informations placé dans le passage de l'Etoile à Yenne.

Vous en trouverez ci dessous quelques exemples :

– **Notre présentation**, le 23 juillet 2008, aux élus de Yenne **d'un état des lieux des problèmes de déplacements des piétons dans le bourg** et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite a fait son chemin puisque notre demande a été acceptée. En effet le 14 janvier 2010 le conseil municipal a entériné la création d'une commission communale d'accessibilité qui a été ouverte à notre association.

* Le CAL PACT Savoie a été choisi pour réaliser un diagnostic accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics. Nous participons aux séances de travail depuis le 16/02/2010.

* **Notre présence dans la commission a permis de faire modifier à temps les erreurs de pentes et devers qui existaient dans le projet de rénovation de l'impasse St Antoine.**

– **la pétition remise**, le 5 février 2009, à monsieur le maire de Yenne (revêtue de 190 signatures) réclamant l'installation d'abribus pour tous les usagers des lignes de bus (scolaires ou non) sur Yenne **a été suivi d'effet** puisque fin 2009 un abribus était installé sur le parking de la salle polyvalente.

– **Lettre du 21 février 2010** à monsieur Guy Dumollard président de la C.C.Y. (Communauté de Communes de Yenne) **au sujet de la pertinence de construire une maison de pays :**

– **Lettre du 14 mars 2010** à monsieur Maurice Michaud, maire de Yenne, pour signaler les problèmes de discrimination au niveau de l'accès à la cantine scolaire des enfants allergiques, pour demander que les tarifs soient plus justes pour les familles en les basant sur le quotient familial et enfin pour demander de servir régulièrement des repas bio dans le but de développer le goût des enfants.

Pas de réponse à ce jour

– **présence aux réunions du conseil municipal de Yenne et de la Communauté de Communes.** Analyse des sujets abordés, avec actions suivant notre sensibilité aux dossiers.

Notre bureau :

Président : Louis Belly, vice-présidents : Robert Couturier, Eric Morelli, Jérôme Puthon

Secrétaire : Jean-Marc Watier, adjoint : Sylvaine Faure

Trésorier : William Rodriguez, adjoint : Michel Dullin

bulletin d'adhésion ou ré-adhésion année 2010 :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Adresse électronique* :

Téléphone fixe ou mobile* :

J'adhère à l'association « Yenne autrement » et verse, pour 2010,

la somme de 10,00 € pour devenir membre + éventuellementeuros de don,

avec règlement effectué en espèces ou par chèque bancaire (à l'ordre de Yenne autrement)

date et signature:

** facultatif*